

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022/39

Nombre de Conseillers
En exercice : **11**
Présents : 8
Votants : 8

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le QUINZE NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 08/11/2022

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : DEHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEUX Chantal

Secrétaire : Yannick FRANÇOIS

Délibération publiée le 17/11/2022

ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ CITÉ NOUVELLE PAR ALLIADE HABITAT **Facturation du gaz**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que la société CITÉ NOUVELLE de Saint-Etienne a été absorbée par ALLIADE HABITAT, dont le siège social est basé à LYON.

Jusqu'à présent, CITÉ NOUVELLE remboursait le gaz payé par la Commune au profit de ses locations situées dans le bâtiment de la mairie, or vu le changement de société, il s'avère que les facturations seront adressées désormais à la nouvelle entité : ALLIADE HABITAT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents que la facturation du gaz dû soit adressée à ALLIADE HABITAT dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire un remboursement 2 fois par an, au vu du relevé des compteurs installés pour chaque appartement, et en appliquant le tarif payé par la Commune.

Fait à JARNOSSE, le 15 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Yannick FRANÇOIS

